

Fiche FOCUS

Les téléprocédures

***Créer un espace professionnel simplifié et
adhérer aux services
(accessible avec une adresse
électronique / un mot de passe)***



Sommaire

1. Présentation	3
<i>1.1. Objet de la fiche</i>	<i>3</i>
<i>1.2. A qui s'adresse cette procédure ?</i>	<i>3</i>
<i>1.3. Précision sur le champ de cette procédure</i>	<i>3</i>
<i>1.4. Étapes de la procédure</i>	<i>4</i>
<i>1.5. Pré-requis</i>	<i>4</i>
2. 1ère étape : Inscription sur http://www.impots.gouv.fr	5
3. 2ème étape : Activation de l'espace professionnel	9
4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche	18

1. Présentation

1.1. *Objet de la fiche*

Les usagers professionnels souhaitant utiliser les téléprocédures de l'administration fiscale sur internet (mode de transmission EFi) doivent commencer par créer leur espace professionnel :

- soit via le **mode simplifié** quand l'utilisateur intervient pour le compte de sa propre entreprise et qu'elle ne bénéficie encore d'aucun service de l'espace professionnel ;
- soit via le **mode expert** quand l'utilisateur représente une ou plusieurs entreprises, ou que l'entreprise bénéficie déjà d'au moins un service de l'espace professionnel.

Dans le cas du mode expert, l'utilisateur doit ensuite adhérer aux services souhaités, ou obtenir une délégation d'accès auprès du titulaire du service.

A contrario, le mode simplifié consistant en la création de l'espace professionnel **et** en l'adhésion à tous¹ les services pour le compte de l'entreprise, il n'y a pas lieu de souscrire une demande d'adhésion complémentaire.

Cette fiche présente l'enchaînement des écrans pour la procédure en mode simplifié.

1.2. *A qui s'adresse cette procédure ?*

Cette procédure s'adresse aux entreprises ne disposant d'aucun service en ligne et ne nécessitant pas de partage de gestion entre plusieurs usagers.

Par exemple, les **Collectivités Locales**, qui par nature sont gérées par l'ordonnateur (pour les services de déclaration) et par le comptable (pour les services de paiement), **doivent créer leur espace professionnel en mode expert** (cf. fiches FOCUS [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#)).



Cas particulier des utilisateurs du mode de paiement EDI

Bien que le recours au mode EDI soit techniquement dissocié de l'espace professionnel, l'application de la réglementation SEPA implique que les comptes bancaires utilisés en EDI soient présents et valides B2B dans l'espace professionnel de l'entreprise ; les utilisateurs du mode de paiement EDI doivent donc, si ce n'est déjà fait, créer un espace professionnel et adhérer à au moins un service payer pour gérer leurs comptes bancaires.

1.3. *Précision sur le champ de cette procédure*

La création d'un espace professionnel en mode simplifié donne automatiquement l'accès aux services pour le compte de l'entreprise mentionnée, sitôt l'espace activé.

Cette activation n'est possible qu'à l'aide d'un code envoyé par le Service des Impôts des Entreprises gestionnaire, au siège social de l'entreprise, par courrier postal.

L'activation de l'espace à l'aide de ce code doit être effectuée sous 30 jours (le décompte débutant le jour de la demande de création d'espace), faute de quoi le code devient périmé et une nouvelle demande doit être effectuée.



A noter : une fois un espace professionnel créé selon le mode simplifié, il peut être enrichi d'autres dossiers (SIREN) en ayant recours à la procédure d'adhésion ou de délégation (cf. fiches FOCUS [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#) et [Désigner un administrateur suppléant / des délégataires](#)).

¹ à l'exception du service « Effectuer une démarche » pour lequel une adhésion complémentaire en ligne sera nécessaire si l'entreprise effectue des opérations dans les autres pays membres de l'Union Européenne.

1.4. Étapes de la procédure

- **Demande de création d'espace simplifié** : précisez votre entreprise (SIREN) et choisissez vos identifiants (adresse électronique et mot de passe) ; vous serez informé qu'un courrier mentionnant un code d'activation vous parviendra par voie postale
- **Activation de l'espace** : activez votre espace à l'aide du code d'activation reçu et renseignez le compte bancaire de l'entreprise ; vos services sont immédiatement disponibles dans votre espace professionnel.

1.5. Pré-requis

Vous devez être en possession d'une adresse électronique valide.



Le choix de l'adresse électronique (et du mot de passe) sont à votre libre convenance, mais **une adresse électronique ne peut être associée qu'à un seul espace professionnel.**

2. 1ère étape : Inscription sur <http://www.impots.gouv.fr>

L'accès se fait depuis la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

Mon espace

Accéder à mes services en ligne

Particulier

Professionnel

RECHERCHE

- ▶ Recherche détaillée
- ▶ Recherche de formulaires

SIMPLIFIEZ VOS IMPOTS EN LIGNE

Le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude

Les autres services de la DGFIP

- ▶ timbres.impots.gouv.fr
- ▶ Le plan cadastral
- ▶ Le télépaiement des services publics locaux
- ▶ Les amendes
- ▶ Les collectivités locales
- ▶ Les cessions immobilières de l'État
- ▶ Les pensions et retraites de l'État
- ▶ Les ventes domaniales

Simulateurs

Questions fréquentes

Calendrier fiscal

International

Nous connaître

Courriels frauduleux

Augmentation des tentatives de fraudes par courriels.

> Lire la suite

Particuliers

Je souhaite...

- ▶ Déclarer mes revenus
- ▶ Consulter ma situation fiscale personnelle
- ▶ Gérer mes données personnelles (Mon profil)
- ▶ Gérer mes paiements
- ▶ Estimer un bien immobilier

[...] accéder à **Mon espace**

Une question ?

- ▶ Je veux me mensualiser
- ▶ Je cherche mes identifiants personnels
- ▶ J'ai perdu mon avis d'impôt
- ▶ Je veux être prélevé

> une autre question ?

rubrique des Particuliers ▶

Professionnels

Je souhaite...

- ▶ Créer / Activer mon espace
- ▶ Déclarer et payer ma TVA
- ▶ Déclarer et payer l'impôt sur les sociétés
- ▶ Déclarer mes données sociales

[...] accéder à **Mon espace**

Une question ?

- ▶ Je crée / j'active mon espace
- ▶ Payer ma CFE en ligne
- ▶ Obtenir une attestation de régularité fiscale
- ▶ Questions-réponses sur le CICE

> une autre question ?

rubrique des Professionnels ▶

👉 Cliquez sur le lien "Créer / Activer mon espace"

L'écran suivant vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace : choisissez la procédure qui vous convient.

Quelle que soit la procédure choisie, vous devrez mentionner une adresse électronique ainsi que le ou les SIREN concernés.

Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise : optez pour le mode simplifié

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou vous souhaitez créer un espace unique pour différentes entreprises : optez pour le mode expert

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

↪ Dans la rubrique "Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise : optez pour le mode simplifié", cliquez sur "1ère étape : Créez votre espace"

Indiquez le numéro SIREN de votre entreprise et validez pour afficher la raison sociale, puis remplissez les champs relatifs à l'adresse électronique/mot de passe et aux coordonnées.

La validation définitive ne sera possible qu'après avoir pris connaissance et accepté les conditions générales d'utilisation du service. **Pour consulter les conditions générales, cliquer sur le lien suivant : [Lire les conditions générales](#).**

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Créez votre espace

SIREN :

Dénomination : SARL MARTIN DISTRIBUTION

Adresse électronique, mot de passe

Adresse électronique :
Important : cette adresse électronique ne pourra être utilisée que pour un seul et unique espace.

Confirmez votre adresse électronique :

Mot de passe : ?
(8 caractères minimum et 20 caractères maximum. Les chiffres et les lettres sont autorisés).

Confirmez votre mot de passe :

Coordonnées

Monsieur
(Nom) (Prénom)

Quel est votre surnom ?
(Réponse à la question de confiance)

(Téléphone)

Conditions générales

[Lire les conditions générales](#)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte sans restriction.

[Modifier SIREN](#) [Valider](#) [Effacer](#)

Vérifiez bien qu'aucune erreur ne s'est glissée avant de valider cet écran car il vous faudrait attendre 30 jours pour pouvoir réitérer votre demande à l'aide de la même adresse électronique ou du même SIREN.



Par ailleurs, si vous tentez de créer un espace avec une adresse électronique déjà associée à un espace, la création sera bloquée : vous devrez utiliser une autre adresse électronique.

NB : Certaines informations vous sont demandées deux fois pour limiter les erreurs de saisie, car elles sont capitales pour l'accès à votre futur espace professionnel.



L'adresse électronique doit être valide et ne pas dépasser 100 caractères.



Le mot de passe doit être composé d'une série de chiffres et/ou de lettres, sans espace ni caractère accentué, et comporter 8 caractères au minimum et 20 caractères au maximum.

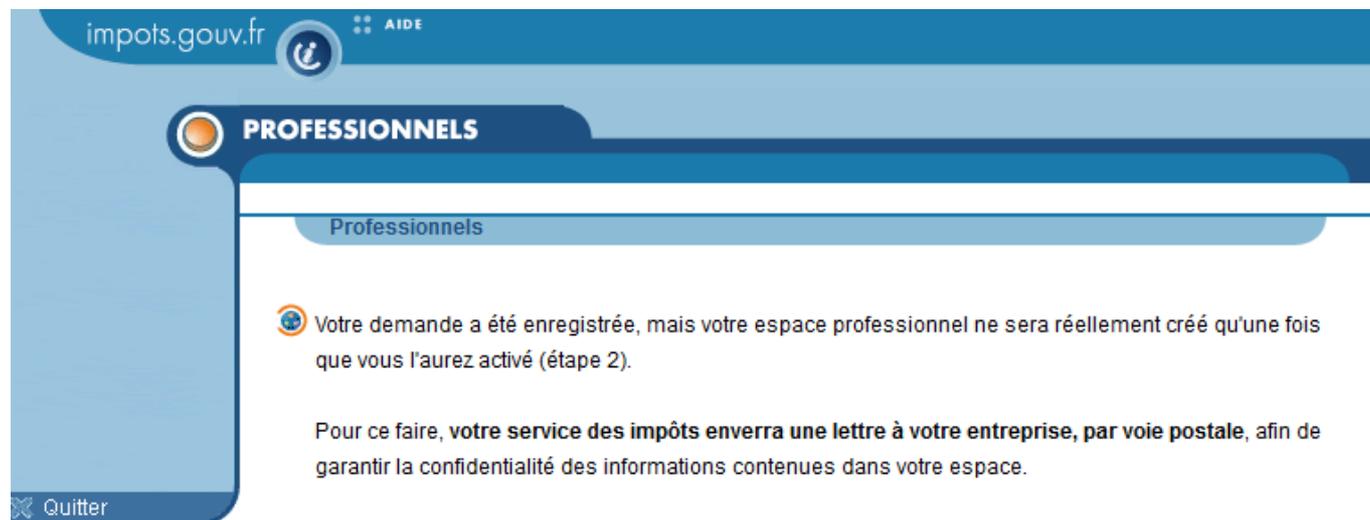


Nous vous recommandons de garder une copie de cet écran une fois complété de vos choix, jusqu'à l'activation de l'espace (étape2).

Une fois cet écran validé, un message vous informe que la demande est enregistrée mais que l'activation de l'espace nécessite la saisie d'un code.

Pour des raisons de sécurité, ce code sera envoyé par voie postale à l'adresse du siège social et à l'attention du représentant légal de l'entreprise.

Vous disposerez d'un délai de 30 jours à compter de la création de l'espace pour activer ce dernier.



The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top, there is a navigation bar with 'impots.gouv.fr' and 'AIDE'. Below this is a 'PROFESSIONNELS' header. The main content area is titled 'Professionnels' and contains a message with a blue circular icon: 'Votre demande a été enregistrée, mais votre espace professionnel ne sera réellement créé qu'une fois que vous l'aurez activé (étape 2)'. Below this, it states: 'Pour ce faire, votre service des impôts enverra une lettre à votre entreprise, par voie postale, afin de garantir la confidentialité des informations contenues dans votre espace.' At the bottom left of the message box is a 'Quitter' button.

Cette lettre contiendra un code à usage unique qui ne doit être utilisé que pour activer votre espace professionnel, sous un délai de 30 jours à compter de ce jour.

OK

⚠ A défaut d'activation de l'espace à l'aide de ce code sous 30 jours (le décompte débutant le jour de la demande de création d'espace), **le code devient périmé** et une nouvelle demande de création d'espace doit être effectuée.

 Si vous constatiez que malgré votre vigilance une erreur s'est glissée dans la saisie de votre adresse électronique, l'activation (étape 2) reste possible et il vous faudra ensuite corriger votre adresse par le menu **Gérer mes services > Gérer mes coordonnées**.

3. 2ème étape : Activation de l'espace professionnel

L'accès se fait depuis la page d'accueil du site [www. impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

The screenshot shows the homepage of [impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). At the top left is the French Republic logo and the text "LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ" and "MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS". The main header features the "impots.gouv.fr" logo and "un site de la direction générale des finances publiques". Navigation tabs include "Particuliers", "Professionnels", and "Documentation". A "Mon espace" section offers "Particulier" and "Professionnel" options. A "RECHERCHE" section includes "Recherche détaillée" and "Recherche de formulaires". A banner reads "SIMPLIFIEZ VOS IMPOTS EN LIGNE". A "Courriels frauduleux" alert is present. The "Professionnels" section is highlighted with a red arrow pointing to the link "Créer / Activer mon espace". Other sections include "Je souhaite..." for both user types, "Une question?", and a sidebar with "Le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude", "Les autres services de la DGFiP", "Simulateurs", "Questions fréquentes", "Calendrier fiscal", "International", and "Nous connaître".

👉 Cliquez sur le lien "Créer / Activer mon espace"

L'écran suivant vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Pour accéder à vos services en ligne, vous devez d'abord créer votre espace : choisissez la procédure qui vous convient.

Quelle que soit la procédure choisie, vous devrez mentionner une adresse électronique ainsi que le ou les SIREN concernés.

Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise : optez pour le mode simplifié

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

Vous souhaitez créer un espace pour l'entreprise que vous représentez ou vous souhaitez créer un espace unique pour différentes entreprises : optez pour le mode expert

- 1ère étape : Créez votre espace
- 2ème étape : Activez votre espace

↳ Dans la rubrique "Vous souhaitez créer un espace pour votre propre entreprise : optez pour le mode simplifié", cliquez sur "2ème étape : Activez votre espace"



PROFESSIONNELS

Professionnels

Activez votre espace abonné

Veillez saisir votre SIREN, votre adresse électronique et le code d'activation que vous avez reçu par courrier, en respectant les majuscules et les minuscules.

Saisissez votre S.I.R.E.N (ou équivalent) :

Saisissez votre adresse électronique :

Entrez le code d'activation :
(12 caractères)

> Valider

> Effacer

- ↪ Saisissez le SIREN de votre entreprise,
- ↪ Saisissez l'adresse électronique que vous avez choisie pour identifiant de votre espace
- ↪ Saisissez le code d'activation qui vous a été adressé par voie postale

 Il ne s'agit pas ici de votre mot de passe, mais du code reçu par courrier et émanant du service des impôts des entreprises.

- ↪ Cliquez sur le bouton "Valider"

Sur la page suivante devront être renseignées les données d'un compte bancaire de l'entreprise, nécessaire au télépaiement des impôts et taxes.

Vous aurez ultérieurement la possibilité de le modifier ou de le compléter par d'autres comptes bancaires.

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Déclarez un compte bancaire

Attention :
Vous devez transmettre à votre établissement bancaire, directement et SANS DELAI, le "mandat interentreprises" qu'il vous sera proposé d'éditer à la fin de la procédure.

A défaut de RECEPTION de ce MANDAT AVANT tout PAIEMENT de taxes ou d'impôts auto-liquidés, votre banque rejeterait le télépaiement, et votre facture serait donc impayée.

Si votre établissement bancaire n'est pas éligible aux opérations SEPA / B2B, l'édition du mandat ne vous sera pas proposée ; veuillez dans ce cas demander à votre banque de vérifier sa situation sur ce point.

Afin de pouvoir payer vos impôts depuis votre espace abonné, veuillez déclarer les références du compte bancaire à déclarer.

Désignation du compte bancaire à débiter *

International Bank Account Number (IBAN)

Code Pays*	Clé IBAN*	Bank Identification Code (BIC)*
FR	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Précision (facultatif) :

Si vous disposez de plusieurs comptes, cette information facilitera le choix de celui à utiliser au moment du paiement.

Valider

Désignation du titulaire du compte à débiter

Civilité / Forme juridique :

Nom / Prénom / Raison sociale :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter

Dénomination :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Clauses générales :

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions générales applicables et présentées sur le portail Internet de la D.G.F.I.P. et m'engage à en respecter les obligations qui m'incombent. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations me concernant, que je peux exercer auprès du service gestionnaire dont relève mon dossier professionnel.

[Lire les conditions générales](#)

* Champs obligatoires

Etape précédente Valider

↳ Saisissez le compte bancaire, au format IBAN + BIC

↳ Précisez, si vous le souhaitez, l'utilisation que vous ferez de ce compte (information à destination notamment des délégués de vos services de paiement)

↳ Cliquez sur le bouton "Valider"

Deux cas peuvent se présenter :

1er cas : le compte bancaire saisi appartient à un établissement bancaire éligible à la norme SEPA CORE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Déclarez un compte bancaire

Afin de pouvoir payer vos impôts depuis votre espace abonné, veuillez déclarer les références du compte bancaire à déclarer.

Désignation du compte bancaire à débiter

International Bank Account Number (IBAN)			Bank
Code Pays*	Clé IBAN*		Identification Code (BIC)*
FR	76 3005 6001		CCFRFRPPXXX

Précision (facultatif) : > Valider

Désignation du titulaire du compte à débiter

Civilité / Forme juridique :*

Nom / Prénom / Raison sociale :*

Adresse :*

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :*

Pays :*

Ce compte bancaire ne peut-être utilisé que pour les prélèvements SEPA des impôts directs locaux (exemple la CFE). Il ne permet pas d'effectuer des prélèvements SEPA pour les autres impôts et taxes professionnelles.

Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter

Dénomination :

Adresse :

Code postal :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Clauses générales :

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions générales applicables et présentées sur le portail Internet de la D.G.F.I.P. et m'engage à en respecter les obligations qui m'incombent. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations me concernant, que je peux exercer auprès du service gestionnaire dont relève mon dossier professionnel.

[Lire les conditions générales](#)

* Champs obligatoires

> Modifier le compte bancaire > Valider



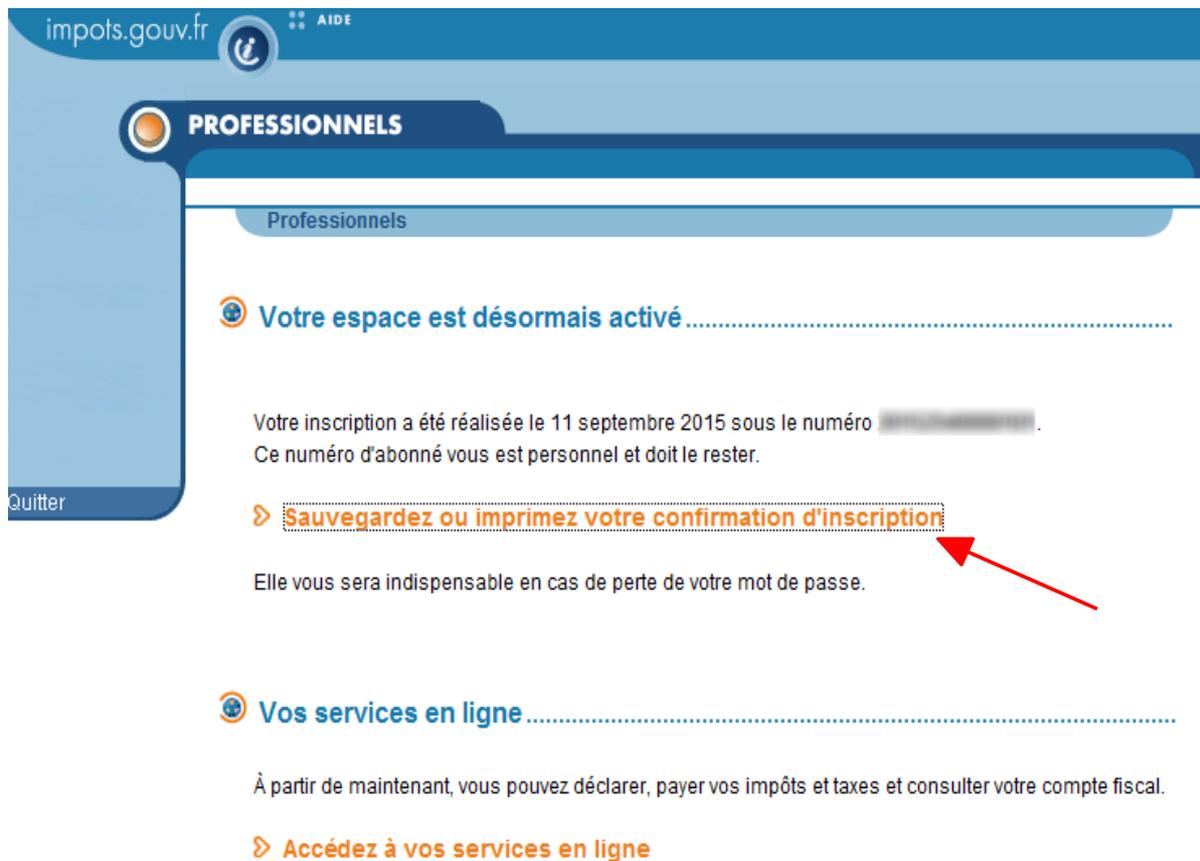
Prenez connaissance des informations éventuellement renseignées par le système



Confirmez les données bancaires et l'identité du titulaire saisis puis cliquez sur Valider

Une page confirmant la fin de la création de votre espace professionnel s'affiche :

 **Vous prenez connaissance de votre numéro d'abonné.**



impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Votre espace est désormais activé

Votre inscription a été réalisée le 11 septembre 2015 sous le numéro [redacted].
Ce numéro d'abonné vous est personnel et doit le rester.

➤ **Sauvegardez ou imprimez votre confirmation d'inscription**

Elle vous sera indispensable en cas de perte de votre mot de passe.

Vos services en ligne

À partir de maintenant, vous pouvez déclarer, payer vos impôts et taxes et consulter votre compte fiscal.

➤ **Accédez à vos services en ligne**

 **Il est recommandé** de sauvegarder les informations récapitulatives de votre espace en cliquant sur "Sauvegarder ou imprimer votre confirmation d'inscription" ; elles vous seront **indispensables lors d'opérations particulières (oubli du mot de passe par exemple)**.

FIN de la procédure : votre espace professionnel est désormais créé et vous avez accès à tous² les services en ligne proposés par l'administration fiscale.

² à l'exception du service « Effectuer une démarche » pour lequel une adhésion complémentaire en ligne sera nécessaire si l'entreprise effectue des opérations dans les autres pays membres de l'Union Européenne.

2ème cas : le compte bancaire saisi appartient à un établissement bancaire éligible à la norme SEPA B2B

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

Professionnels

Déclarez un compte bancaire

Attention :

Vous devez transmettre à votre établissement bancaire, directement et SANS DELAI, le "mandat interentreprises" qu'il vous sera proposé d'éditer à la fin de la procédure.

A défaut de RECEPTION de ce MANDAT AVANT tout PAIEMENT de taxes ou d'impôts auto-liquidés, votre banque rejetterait le télépaiement, et votre facture serait donc impayée.

Si votre établissement bancaire n'est pas éligible aux opérations SEPA / B2B, l'édition du mandat ne vous sera pas proposée ; veuillez dans ce cas demander à votre banque de vérifier sa situation sur ce point.

Si vous souhaitez consulter le détail du compte bancaire ou le modifier vous pouvez y accéder ultérieurement par le menu "Gérer les comptes bancaires".

Quitter

Désignation du compte bancaire à débiter

International Bank Account Number (IBAN)			Bank
Code Pays*	Clé IBAN*		Identification Code (BIC)*
FR	76 3000 3007		SOGEFRPP

Précision (facultatif) : > Valider

Désignation du titulaire du compte à débiter

Civilité / Forme juridique :* M.

Nom / Prénom / Raison sociale :*

Adresse :*

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :*

Pays :* FRANCE

Désignation de l'établissement teneur du compte à débiter

Dénomination :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Signature électronique*

Je confirme les coordonnées du compte bancaire et l'identité du titulaire en cochant la case ci-contre.

Attention : le mandat interentreprises et la référence unique de mandat doivent être communiqués à votre établissement teneur du compte avant toute utilisation du compte bancaire pour paiement.

Clauses générales :

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions générales applicables et présentées sur le portail Internet de la D.G.F.I.P. et m'engage à en respecter les obligations qui m'incombent. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations me concernant, que je peux exercer auprès du service gestionnaire dont relève mon dossier professionnel.

> Lire les conditions générales

* Champs obligatoires

> Valider

> Modifier le compte bancaire

- ↪ Prenez connaissance des informations éventuellement renseignées par le système
- ↪ Confirmez les données bancaires et l'identité du titulaire saisis, en cochant la case dans l'onglet "Signature électronique"
- ↪ Cliquez sur Valider

Une page confirmant la fin de la création de votre espace professionnel s'affiche :

 **Vous prenez connaissance de votre numéro d'abonné.**



 **Vous devez transmettre à votre établissement bancaire SANS DELAI, le "mandat de prélèvement interentreprises (B2B)" qu'il vous est proposé d'éditer, avant tout premier paiement d'impôts ou taxes auto-liquidés (TVA, IS, TS, CVAE, TVS, TCA,...) à l'aide de ce compte.**

- ↪ Cliquez sur "Editer le mandat interentreprises"

Deux mandats de prélèvement SEPA interentreprises s'affichent, l'un en français et l'autre en anglais.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA INTERENTREPRISES

Vous devez signer ce mandat puis le transmettre à votre établissement bancaire. Assurez-vous que votre établissement bancaire a enregistré la RUM ci-dessous avant tout premier paiement sur le compte désigné.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Direction Générale des Finances Publiques à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises une fois que le montant est débité de votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débitier votre compte jusqu'au jour de l'échéance.

Veuillez compléter les champs marqués *

Référence Unique de Mandat (RUM)									
SIREN (ou IDSP) du débiteur									
Raison sociale du débiteur									
Titulaire du compte bancaire (pouvant être différent du débiteur)									
Civilité / Forme juridique		Nom / Prénom ou raison sociale							
Adresse									
Coordonnées du compte - IBAN									
Bank Identifier Code – BIC. Vous devez compléter ce champ seulement si votre établissement bancaire est situé hors de l'Espace Économique Européen.									

Nom du créancier		Direction Générale des Finances Publiques												
Identifiant Créancier SEPA		F	R	4	6	Z	Z	Z	0	0	5	0	0	2
Adresse*														
Type de paiement		Paiement récurrent												
Lieu*		, le			Date*									

Veuillez signer ici *

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées que par la Direction Générale des Finances Publiques. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par le débiteur/payer, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

SEPA BUSINESS-TO-BUSINESS DIRECT DEBIT MANDATE

You must sign this mandate and then send it to your bank. Make sure your bank has registered the RUM below before making first payment from the designated account.

By signing this mandate form, you authorise the Public Finances Directorate General to send instructions to your bank to debit your account and your bank to debit your account in accordance with the instructions from the Public Finances Directorate General.

This mandate is only intended for business-to-business transactions. You are not entitled to a refund from your bank after your account has been debited, but you are entitled to request your bank not to debit your account up until the day on which the payment is due.

Please complete all the fields marked *

Mandate Reference (RUM)									
Debtor's SIREN (or IDSP) code									
Debtor's name									
Bank account holder (may be different from debtor)									
Legal form		Company name							
Address									
Account number - IBAN									
Bank Identifier Code – BIC. You have to complete this field only if your bank is located outside the European Economic Area.									

Creditor's name		Public Finances Directorate General												
Creditor's SEPA identifier		F	R	4	6	Z	Z	Z	0	0	5	0	0	2
Address*														
Type of payment		Recurrent payment												
Location*					Date*									

Signature*

The information contained in this mandate is intended for use by the Public Finances Directorate General only. The debtor/payer can oppose, access or modify the data, pursuant to Article 38 of Act no. 78-17 of 6 January 1978, regarding data processing and freedom of information.

FIN de la procédure : votre espace professionnel est désormais créé et vous avez accès à tous les services en ligne proposés par l'administration fiscale, à l'exception du service « Effectuer une démarche » qui est spécifique aux entreprises qui effectuent des demandes de remboursement de crédit de TVA dans les autres pays membres de l'Union Européenne. Pour ce service, une adhésion complémentaire en ligne sera nécessaire.

⚠ Il est recommandé de sauvegarder les informations récapitulatives de votre espace en cliquant sur "Sauvegarder ou imprimer votre confirmation d'inscription" : elles vous seront indispensables lors d'opérations particulières (oubli du mot de passe par exemple).

4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 19h30** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le n° **0 810 006 882** (0,06 € / min + prix d'un appel local) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site <http://www.impots.gouv.fr> > Professionnels > Téléprocédures / Je contacte mon assistance informatique > Je contacte mon assistance par courriel.